

# CNSA Lettre

## d'information n° 8

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Novembre 2007



## Le rapport annuel, un bilan et une prospective

**La loi du 11 février 2005 prévoit que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, établissement public, présente chaque année un rapport au Parlement et au gouvernement. Le rapport 2007, le second depuis sa naissance en mai 2005, a été adopté à l'unanimité (moins une abstention) par le Conseil de la CNSA le 16 octobre dernier.**

Il témoigne de son objectif, dans un nouveau champ de protection sociale, d'ouvrir à toute personne l'accès à l'autonomie dans ses gestes de la vie courante et sa participation à la vie sociale. Pour cela la CNSA agit en tant que caisse appelée à garantir des financements publics unifiés et autonomes ; elle agit aussi en tant qu'agence d'appui aux opérateurs de proximité dans les départements.

Le contenu du chapitre 6 du rapport (voir encart central) a été largement médiatisé parce que consacré à une réflexion sur "le 5<sup>e</sup> risque" demandée par le gouvernement au Conseil de la CNSA en préfiguration du chantier national qui s'ouvrira au premier semestre 2008.

Les chapitres 1 à 5 du rapport retracent la nette montée en charge des actions conduites. La plupart ont fait l'objet d'une présentation dans les précédentes lettres de la CNSA, mais méritent qu'on les mentionne à nouveau.

### **2006 - 2007 en quelques faits marquants**

En 2007, la CNSA a conduit plusieurs travaux favorisant une plus grande transparence et une meilleure traçabilité des flux financiers transitant par la Caisse : instauration de suivis mensuels des données budgétaires, échanges d'informations financières avec les départements (suivis APA et PCH), signature de conventions fonctionnelles avec les opérateurs financiers partenaires, optimisation de la gestion de trésorerie.

Elle a optimisé la programmation et la répartition des dotations finançant le fonctionnement des établissements et services médico-sociaux, au moyen d'une procédure et d'un calendrier budgétaire plus rigoureux : par une mesure plus homogène des besoins exprimés, des critères de priorité plus pertinents et par l'introduction de la pluriannualité dans l'attribution des budgets.

La CNSA a finalisé le processus de conventionnement avec chacun des cent départements, au titre de l'appui à la qualité de service rendu par leur maison départementale des personnes handicapées.

La mise en place d'un observatoire dédié va permettre de travailler sur le bon usage et la connaissance des prix des aides techniques.

... suite page 2

La Caisse poursuit l'installation progressive du système d'information nécessaire au suivi des politiques conduites, dans leurs diverses composantes.

Enfin son Conseil scientifique a structuré un programme de travail ambitieux intégrant l'accompagnement financier d'actions innovantes et la promotion de partenariats formalisés dans l'évaluation des besoins et l'accompagnement à l'autonomie.

Proximité, égalité, qualité... Les trois principes fondateurs sous-tendent le fil de l'activité de la CNSA telle qu'elle est retracée dans son rapport annuel. ♦

L'ensemble du rapport est téléchargeable sur le site [www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)

# Aider les aidants, au plus vite et pour longtemps

Les conclusions du rapport de la Conférence de la Famille en 2006 alertaient sur la nécessité de soutenir les aidants accompagnant les personnes en perte d'autonomie. C'est la raison pour laquelle un appel à projets a été lancé dès janvier 2007 par la CNSA, la délégation interministérielle à la Famille, la délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale et la Direction générale de l'action sociale afin de promouvoir des actions de soutien et de formation pour les aidants familiaux de personnes âgées et/ou de personnes handicapées.

## Des profils étonnamment divers

Le comité de sélection a eu d'une part le souci d'un équilibre territorial, d'autre part celui d'une juste partition entre les secteurs personnes âgées (63 sur les 96 projets élus, dont 20 pour les aidants de personnes touchées par la maladie d'Alzheimer) et personnes handicapées, quelle que soit la déficience. Mais ce sont les handicaps générant des troubles du comportement qui arrivent en tête des demandes : Alzheimer chez les personnes âgées, autisme, traumatisme crânien et troubles psychiques chez les personnes handicapées. En effet, ils installent plus rapidement des situations qui épuisent les aidants.

Des aidants dont les besoins hétérogènes sont à l'image de leur diversité : cercle familial (et l'on voit poindre le concept du co-aidant), voisinage, bénévoles.

Les "aides" proposées sur les indications de l'appel à projets reposent sur un dispositif classique : accompagnement, soutien, échanges de bonnes pratiques ; et un volet plus innovant axé sur l'information, des formations qui ont tendance à se diversifier : gestion du stress, initiation aux gestes techniques, prévention de la dépression, de la maltraitance...

Les constats sont multiples : les acteurs de l'accompagnement des personnes les plus fragiles se sont attaqués à l'important chantier qu'est l'aide aux aidants ; qu'ils soient centres locaux d'information et de coordination gérontologiques, maisons départementales des personnes handicapées associations ; outre les difficultés de financement et de pérennisation de leurs actions, se pose aussi la question de les coordonner et les faire connaître.

Et c'est peut-être l'un des projets agréés qui est porteur d'une solution : il propose la création d'une plate-forme répertoriant notamment les services existants. ♦

**278 dossiers ont été examinés par le comité de sélection fin avril 2007, qui témoignent de beaucoup d'attentes face à un problème majeur. 96 seront financés pour un montant de près de 2,9 M€ (2,24 M€ CNSA et 0,54 M€ DIIESES).**

# Un événement, un concept les rencontres “Culture partagée”

La loi du 11 février 2005 a induit un changement de culture dans les rapports qu'entretiennent les administrations et les personnes handicapées. Notamment pour deux raisons majeures : il est demandé à l'équipe qui pilote la maison départementale des personnes handicapées de créer une équipe avec des agents provenant d'univers professionnels différents (statuts, culture, pratiques...) et aux associations de personnes handicapées de travailler entre elles, ainsi qu'avec les professionnels des MDPH pour construire les réponses les plus adaptées.

Le travail engagé par la CNSA depuis mars 2005 va dans ce sens de favoriser et d'accompagner ces synergies.

Le 20 septembre dernier, un prototype de formation-action, conçu en partenariat avec cinq maisons départementales des personnes handicapées d'Ile de France et une quinzaine d'associations de personnes handicapées a été testé auprès de 230 participants, dont les représentants de MDPH venus d'autres régions.

Son objectif : faire participer activement les associations et professionnels des MDPH en leur

offrant la possibilité de se mettre à la place de l'autre, générer ainsi des rencontres et des dialogues, dans un respect mutuel. Succès : le temps de cette formation partagée, chacun a dû abandonner sa posture habituelle pour écouter, ressentir, bref, se substituer à son interlocuteur.

Tous, au final, ont exprimé le souhait que cette expérience soit modélisée et reproduite. C'est pourquoi la CNSA met aujourd'hui à disposition des conseils généraux un film, un cédérom qui retrace en photos la trame de la journée et prépare un kit de montage présentant

pas à pas les étapes pour construire à leur tour, avec l'appui de la CNSA, une session “rencontres culture partagée” selon le périmètre le plus adapté à leurs besoins: départemental ou interdépartemental. ♦

contact : hugues.fievet@cnsa.fr

## Vieillesse et habitat, l'implication de nombreux partenaires

L'aménagement des lieux de vie des personnes en manque d'autonomie en vue de mieux répondre à leurs besoins est au cœur des préoccupations de la CNSA qui entend agir dans ce domaine en favorisant la pluridisciplinarité et le partenariat. C'est pourquoi elle était présente à la conférence “ Vieillesse et habitat ” qui s'est tenue à Lille le 6 novembre dernier, la deuxième d'un cycle “ *Économie de la santé et vieillissement* ” organisé par le Collège des Économistes de la Santé et la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité. Un cycle soutenu par la CNSA.

On a pu noter la forte mobilisation, tout au long de cette journée, des acteurs régionaux et locaux chargés de mettre en œuvre les politiques en faveur de l'habitat des personnes en perte d'autonomie : des débats intenses ont rendu plus transparent le rôle joué par chacun d'entre eux. D'abord des conférenciers : universitaires, opérateurs publics ou privés qui présentaient les résultats de leurs recherches et de leurs expériences sur les enjeux liés au vieillissement et à l'habitat, les changements de vie des personnes âgées et les réponses apportées à ces différentes problématiques. La CNSA a eu l'occasion de rappeler que les projets qu'elle soutient portent à la fois sur les questions relatives au logement individuel ou collectif des personnes en perte d'autonomie ainsi que sur les aides techniques et les nouvelles technologies qui contribuent à l'aménagement du logement.

La CNSA a ainsi présenté au cours de cette journée différents projets en cours dans la continuité et la philosophie du groupe de travail prospectif du Conseil, intitulé “ *Du projet de vie au lieu de vie* ”. Ce dernier avait vocation à permettre de sortir de l'alternative domicile/établissement et proposer des solutions innovantes de logement et d'accompagnement (petites unités de vie, regroupements intergénérationnels...). Plus récemment, la CNSA a noué des partenariats qui portent notamment sur les politiques territoriales de l'habitat et du choix de vie au grand âge (Centre de liaison, d'étude et de recherche sur les problèmes des personnes âgées, CLEIRPPA), le logement des personnes immigrées à l'épreuve du vieillissement (ADOMA), l'architecture des établissements (Fédération hospitalière de France) ou encore un programme de recherche-action dans le domaine des nouvelles formes d'habitat collectif pour personnes âgées (Fondation de France, Direction générale de l'action sociale).

La CNSA entretient par ailleurs une collaboration privilégiée avec l'Agence nationale de la recherche dans le domaine du soutien à l'innovation technologique (appels à projets de recherche TecSan et programme européen AAL, soutien à des projets ponctuels, étude prospective sur les nouvelles technologies pour l'autonomie...). ♦

# Trois questions à Patrick Gohet

**Délégué interministériel aux personnes handicapées depuis 2002, Patrick Gohet a remis le 27 août dernier au ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité un rapport d'évaluation afin de dresser un état des lieux précis et concret de la mise en place de la loi du 11 février 2005 et du fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées.**

## **Vous insistez sur la nécessité de simplifier et mettre en cohérence les dispositifs de concertation et de planification en matière de perte de handicap et perte d'autonomie; sur quels points considérez-vous que cela est particulièrement nécessaire?**

– Dans une annexe du rapport, nous avons dressé une liste des conseils, des comités, des commissions, des schémas, des plans, des programmes, etc. qui se sont multipliés au fil du temps et s'enchevêtrèrent : vous avez la commission exécutive de la MDPH, la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, le conseil départemental consultatif des personnes handicapées, les diverses commissions d'accessibilité, départementales, intercommunales, communales... Cela demande une disponibilité importante des administrations et, surtout, des associations. Il faut faire un travail de simplification.

Autre exemple: vous avez les PRIAC, les schémas régionaux, les SROSS, les schémas départementaux. Tout cela nous expose à une sollicitation excessive des différents acteurs, notamment les représentants des personnes handicapées, avec un risque de démobilitation. Peut-être que la réforme des politiques publiques permettra de simplifier tout cela. À un moment donné je proposerai au comité de suivi installé en octobre de mettre ce point à l'ordre du jour de ses travaux. Pour le moment, il faut permettre à l'ensemble du dispositif de se stabiliser et, là seulement, on pourra identifier de manière précise les doublons et les absences de cohérence. Des propositions de simplification pourront alors être faites par le comité.

## **Le handicap n'est pas une situation d'exception, vous aspirez à ce que la société française acquière "le réflexe handicap", notamment en l'introduisant systématiquement dans l'étude d'impact de tout projet législatif.**

– À l'heure actuelle, on ne se pose pas la question du handicap. Il y a quelques années a été adoptée par circulaire une méthodologie à respecter lorsqu'on prépare un texte de loi. Elle consiste à se poser un certain nombre de questions pour savoir si le texte est de nature à avoir un impact pour certaines populations ou certains do-

maines d'activité déjà régis par des textes. Ce qu'il faudrait maintenant, de manière très précise, c'est élaborer une méthodologie du questionnement autour du handicap. C'est très simple. Plus qu'une question de texte, c'est une question de culture. Aujourd'hui, on se pose la question de l'environnement, de la sécurité, des questions d'ordre esthétique... ou de l'impact sur les populations en situation de précarité. Il faut y ajouter systématiquement les personnes handicapées. Je ne sais pas quelle est la proportion de textes à propos desquels on s'apercevra que le handicap est impacté : les deux tiers, la moitié, le tiers... En tout cas il est manifeste qu'aujourd'hui, dans l'élaboration des textes de lois de portée générale, on n'a pas ce souci là.

## **Vous êtes membre du Conseil de la CNSA et participez à ses travaux, comment la voyez-vous évoluer dans les prochaines années?**

– Ce que j'imagine pour demain résulte de ce qu'est la CNSA aujourd'hui. À l'origine, c'était une sorte de pari : une caisse nouvelle dans le paysage de la protection sociale, dédiée à la problématique du handicap et de la perte d'autonomie. Ce n'était pas évident. Ensuite, le mode de gouvernance retenu, notamment la grande innovation que constitue la représentation des personnes âgées et des personnes handicapées. Pas évident non plus. Or où en sommes-nous ? À deux reprises, les rapports de la CNSA ont été votés par son Conseil à l'unanimité. Tous les acteurs lui reconnaissent une évidente qualité dans son fonctionnement, dans son action et la soutiennent, y compris les membres du Conseil qui étaient hostiles au principe même de son existence.

La CNSA est appelée à devenir le pilier central du projet d'édification d'un 5<sup>ème</sup> risque, ou plutôt d'une 5<sup>ème</sup> branche de protection sociale.

Elle devra sauvegarder ses spécificités, ce qui fait sa valeur et sa force et ne pas devenir un clone des autres caisses de sécurité sociale dont les dispositifs traditionnels ne sont pas à remettre en cause. Les bénéficiaires de cette 5<sup>ème</sup> branche doivent continuer d'être associés à part entière à la gouvernance ; la CNSA exerce, par exemple, un pilotage du réseau des MDPH très original qui diffère d'une tutelle ; sorte de compagnon de route qui contracte avec chaque département et, au terme de ces conventions, apporte une large partie des moyens nécessaires à l'accomplissement des tâches des MDPH. Cela me semble correspondre parfaitement à l'esprit qui doit présider à cette future branche. ♦

## en bref

### Le site internet de la CNSA

#### adopte le "Confort de lecture"

La CNSA a veillé, dès leur conception, à rendre accessibles au plus grand nombre ses supports de communication et d'information. Mais depuis quelques mois, la Caisse a abordé une démarche plus formelle de mise en accessibilité de ses sites internet (grand public) et extranet (espace d'échange avec les partenaires). Premier résultat "visible": la mise en place du procédé dit "Confort de lecture" qui permet à l'internaute, même s'il ne possède aucune aide technique, d'accéder à une version textuelle du site et de paramétrer ses besoins: taille et couleur des caractères, du fond d'écran... Si l'on s'en réfère aux résultats de l'enquête Handicap Incapacités Dépendance extrapolés à la population de France métropolitaine dans une édition d'Études et résultats (DREES juillet 2005) qui évaluent à 1 700 000 environ le nombre de déficients visuels, plus d'un million de personnes malvoyantes profondes ou moyennes ont un usage potentiel du "Confort de lecture".

[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr) cliquer sur la mention "confort de lecture" en haut de la page d'accueil.



**Lettre à diffusion limitée**

**Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie**  
66 avenue du Maine  
75682 Paris cedex 14

**Directeur de la publication**  
Denis Piveteau

**Rédaction**  
Florence Condroyer  
Valérie de Larauze  
Annie Sidier  
avec l'équipe de la CNSA

**Conception graphique et maquette**  
martin.brunner.associés

**Courriel**  
contact@cnsa.fr

**Site internet**  
[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)